

N° d'approbation :	N° SNRC :	Catégorie :	Date d'expiration :
--------------------	-----------	-------------	---------------------

**Entente entre :**

**le Cédant**

et

**le Cessionnaire :**

NOM \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

PCODE POSTAL \_\_\_\_\_

N° DE TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_

N° DE TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_

N° DE TÉLÉCOPIEUR \_\_\_\_\_

N° DE TÉLÉCOPIEUR \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

La présente entente reconnaît qu'en vertu de la somme de \_\_\_\_\_ dollar(s) ainsi que de tout autre bien ou contrepartie de valeur payés par le Cessionnaire au Cédant, ce dernier cède et transfère au cessionnaire tout intérêt dans le plan d'exploitation n° \_\_\_\_\_ inscrit au registre public de la Division de l'utilisation des terres minières sous :

**Engagement du Cessionnaire**

LE CESSIONNAIRE s'engage formellement devant LE CÉDANT à respecter les conditions du plan d'exploitation, dont copie est ci-jointe, et de satisfaire à toutes les dispositions du *Règlement sur l'utilisation des terres pour l'exploitation des placers* et, en particulier, aux conditions d'exploitation régissant la restauration des activités minières.

**Date d'entrée en vigueur**

Au sens de l'article 17. (1) du *Règlement sur l'utilisation des terres pour l'exploitation des placers*, le Cédant et le Cessionnaire reconnaissent tous deux que cette cession, remplie et signée au Bureau de l'utilisation des terres minières en

ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_ et accompagnée des droits applicables, sera approuvée dans les 25 jours suivant la réception, sauf avis contraire du chef.

\_\_\_\_\_  
(Cédant) (date)

\_\_\_\_\_  
(Cessionnaire) (date)

Daté ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_ .

\_\_\_\_\_  
Chef – Activités minières

*Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*

Les renseignements personnels fournis dans les présentes sont recueillis en application de la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* exclusivement aux fins de son administration. Veuillez adresser toute demande concernant la collecte ou l'utilisation de ces renseignements au bureau du registraire minier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ressources minières, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon), Y1A 2C6, (867) 667-3190.

À l'usage exclusif du bureau

Garantie :  Oui  Non

Montant : \_\_\_\_\_ \$